

**COMMISSION D'ÉQUIVALENCE POUR L'ACCÈS
AUX CONCOURS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES**

2, rue de Lobau
75196 PARIS Cedex 04

www.paris.fr

drh.ceacap@paris.fr

Nom :

Prénom :

**DOSSIER DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE
POUR L'ACCES AU CONCOURS**

DE TECHNICIEN·NE SUPÉRIEUR·E D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES

SPÉCIALITÉ GÉNIE CLIMATIQUE

Quelques mots sur le métier : Ils·elles sont en charge des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la collectivité parisienne. Leur mission est d'abord d'assurer la maintenance préventive et corrective sur les installations de toutes tailles et de tous types. Ils en optimisent le fonctionnement dans le respect du plan climat air énergie, le cas échéant suivent la réalisation de travaux d'amélioration et de réparation et assurent la traçabilité et la communication de leurs actions. Ils sont amenés à intervenir en autonomie à l'aide d'outils numériques.

Cadre réservé à la commission d'équivalence

Date d'arrivée :

N° de dossier CEACAP :

N° de dossier CEP :

PRÉAMBULE

Vous envisagez de vous inscrire au concours externe de **technicien·ne·s supérieur·e·s d'administrations parisiennes, spécialité génie climatique** et vous ne possédez pas le diplôme exigé pour l'inscription à ce concours, à savoir un baccalauréat technologique, d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme de niveau 4 sanctionnant une formation technico- professionnelle délivré dans un domaine correspondant à la spécialité (**ex : bac pro technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques...**).

La commission d'équivalence des diplômes requis pour l'accès aux concours des administrations parisiennes a été créée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié et l'arrêté du 19 juin 2007 modifié.

Elle permet à un·e candidat·e de faire valoir un autre diplôme et/ou une expérience professionnelle en lieu et place du diplôme initial exigé pour accéder à un concours.

 **Cette demande d'équivalence ne dispense ni de l'inscription au concours visé pendant les dates réglementaires, ni du passage des épreuves du concours.**

Quelles rubriques renseigner ?	Je souhaite faire valoir mon diplôme obtenu en France	Je souhaite faire valoir mon diplôme étranger	Je souhaite faire valoir mon expérience professionnelle	Je souhaite faire valoir mon diplôme obtenu en France ET mon expérience professionnelle	Je souhaite faire valoir mon diplôme étranger ET mon expérience professionnelle
Rubrique 1 : identification	X	X	X	X	X
Rubrique 2 : diplômes obtenus en France	X			X	
Rubrique 3 : diplômes obtenus à l'étranger		X			X
Rubrique 4 : votre expérience professionnelle			X	X	X

Avant de déposer toute demande, n'oubliez pas de consulter la notice explicative, qui reprend en détail les cas d'équivalence.

Rappel quant à l'expérience professionnelle requise, non complétée par un diplôme :

Il faut justifier d'une activité professionnelle salariée ou non salariée **pendant une durée totale cumulée d'au moins 3 ans à temps plein,**

et dans l'exercice d'une profession comparable par sa nature et son niveau à celle de technicien·ne supérieur·e d'administrations parisiennes, spécialité génie climatique

SOMMAIRE :

1. Identification du·de la candidat·e	page 3
2. Diplômes obtenus en France	page 4
3. Diplômes obtenus à l'étranger	page 5
4. Votre expérience professionnelle	page 6 à 9
5. Liste des pièces à fournir	page 10

2. DIPLÔMES OBTENUS EN FRANCE

NB : n'indiquez que les diplômes ou titres de formation relevant du domaine d'activité de la profession de *technicien-ne principal-e d'administrations parisiennes, spécialité génie climatique*

DIPLÔME PRÉPARÉ ET <u>OBTENU</u>	SPÉCIALITÉ ÉVENTUELLE	NIVEAU DE CERTIFICATION DU DIPLÔME*	AUTORITÉ OU ORGANISME AYANT DELIVRÉ LE DIPLÔME OU DISPENSÉ LA FORMATION	ANNÉE D'OBTENTION

* Exemples :

Diplôme	Ancienne certification	Nouvelle certification (au 10/01/2019)
BEP, CAP	niveau V	Niveau 3
Baccalauréat	niveau IV	Niveau 4
BTS, DUT	niveau III	Niveau 5
Licence, Maîtrise	niveau II	Niveau 6
DESS, Master, Doctorat	niveau I	Niveau 7 ou 8

Attention : tout diplôme présenté incomplet (sans relevé de notes et/ou justificatif du contenu des études...) pourra être écarté par la commission.

Se reporter à la page 10, rubrique ①, pour la liste des documents à fournir.

3. DIPLÔMES OBTENUS A L'ÉTRANGER

Mentionnez ci-dessous, par ordre chronologique, de la plus récente à la plus ancienne, les différentes formations diplômantes que vous avez suivies.

Les noms de diplômes et d'établissements devront être écrits en alphabet latin, en respectant l'intitulé de la langue d'origine.

NB : n'indiquez que les diplômes ou titres de formation obtenus relevant du domaine d'activité de la profession de technicien·ne supérieur·e d'administrations parisiennes, **spécialité génie climatique**

DATES DE FORMATION (début et fin)	ÉTABLISSEMENT	NOM DU DIPLOME PRÉPARÉ	DATE D'OBTENTION	PAYS DE DÉLIVRANCE

Attention : tout diplôme étranger présenté incomplet (sans traduction officielle, sans justificatif du contenu des études, sans attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC-NARIC...) pourra faire l'objet d'un rejet par la commission pour défaut de pièces justificatives.

Se reporter à la page 10, rubrique ☺, pour la liste des documents à fournir.

4. VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Rappel : seule est prise en compte l'expérience professionnelle comparable par sa nature et son niveau aux fonctions de technicien·ne supérieur·e d'administrations parisiennes, spécialité génie climatique

Les périodes de stages ou de formation ne peuvent être prises en compte au titre de l'expérience professionnelle.

Répondez aux questions des pages 7 à 9 pour chaque expérience professionnelle.

Par exemple : 3 expériences = 3 fois les pages 7 à 9 renseignées.

Vous pouvez photocopier les pages ou répondre sur papier libre en respectant la même présentation.

Joindre tout document attesté par l'employeur·euse décrivant la nature de vos fonctions pour chaque expérience professionnelle présentée (fiche de poste).

Expérience professionnelle n° ... :	
Employeur·euse (nom et adresse), par exemple : entreprise, ville....	Période d'exercice :
	Du.....
	Au.....
	<input type="checkbox"/> temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel
	Nombre d'heures par semaine :

- Avec qui travailliez-vous à l'intérieur de cette structure ?

- Quel était votre positionnement ?

- Commentaires éventuels :

Expérience professionnelle n° ... :.....

*Décrivez votre poste (préciser votre domaine par exemple frigoriste...), nombres de sites d'interventions, puissance des installations entretenues :

* Dans quel type d'équipement intervenez-vous le plus régulièrement? habitation, tertiaire, industriel, public...

* Avez-vous des interactions avec les occupants ? de quel type ?

Expérience professionnelle n° ... :.....

*Avec quels types d'énergie les centres thermiques où vous interveniez étaient alimentés ?

Gaz : OUI NON précisez

Vapeur : OUI NON précisez

Eau Chaude OUI NON précisez

Electricité : OUI NON précisez

Fioul : OUI NON précisez

Energie renouvelable : OUI NON précisez

autre : OUI NON précisez

*Quels matériels, équipements protections utilisez-vous pour votre sécurité ? dans quelles conditions ?

5. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Conservez une copie de votre dossier car il ne vous sera pas restitué.

Pièces à fournir obligatoirement dans tous les cas :

- Copie de la pièce d'identité.
- Curriculum vitae **à jour**, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien. Pour les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, indiquer tous les diplômes à partir du baccalauréat.

① Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus en France :

- Copie des diplômes **avec le contenu des programmes suivis et indications des choix si options**, et **copie des notes**.

② Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger :

- L'attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC- NARIC (Centre français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes obtenus à l'étranger - www.ciep.fr/enic-naricfr/ - Tél. : 01.45.07.63.21)

OU

- L'attestation de niveau d'études délivrée jusqu'au 01/01/2008 par le rectorat de votre domicile.
- Photocopie de l'ensemble des diplômes présentés.
- Photocopie de la traduction officielle du ou des diplômes, effectuée par un-e traducteur-riche assermenté-e ou par les autorités officielles du pays d'origine.
- Photocopie des justificatifs de la durée officielle des études délivrée par l'établissement (relevés de notes, certificats de scolarité, plaquette de présentation du cursus ...).
- Photocopie de la traduction de ces justificatifs effectuée par un-e traducteur-riche assermenté-e ou par les autorités officielles du pays d'origine.

③ Vous demandez uniquement la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Fiche(s) de poste détaillée(s), **attestée(s) et signée(s)** par l'employeur-euse précisant la nature des fonctions exercées.
- Certificats de travail ou copie des contrats de travail / ou état des services publics accomplis établi par l'employeur-euse.

④ Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus en France et la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Tous les justificatifs indiqués en ① et en ③. **N'oubliez pas la(les) fiche(s) de poste détaillée(s).**

⑤ Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger et la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Tous les justificatifs indiqués en ② et en ③. **N'oubliez pas la(les) fiche(s) de poste détaillée(s).**

NB : dans tous les cas, vous pouvez joindre toutes autres pièces qui vous semblent utiles pour appuyer votre demande.